

COLLEGE AUX QUATRE VENTS
7 RUE DU 19 MARS 1962
29620 LANMEUR

PROJET PEDAGOGIQUE

OUVERTURE SECTION FOOTBALL

RENTREE 2017



A travers la circulaire du 29 septembre 2011 sur les sections sportives scolaires, « les sections sportives scolaires offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection. Il contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire ».

La section sportive football a pleinement sa place dans le Projet d'Établissement du Collège Aux Quatre Vents de Lanmeur et de ce fait dans le Contrat d'Objectifs. Le projet a été initié conjointement par la direction du collège, les professeurs d'EPS et les responsables du District Nord Finistère de Football. Approuvé par le Conseil d'Administration, accueilli très favorablement par Monsieur le Maire de la commune de Lanmeur et par le Président du club de football de la commune, ce dispositif permet au collège d'affirmer sa vocation à mettre en avant sa spécificité sportive et continue de renforcer une politique d'ouverture, de contacts et d'échanges avec le milieu économique, culturel et social. La mise en place d'une option football durant l'année 2016/2017 a conforté l'ensemble de la communauté éducative dans le développement de cette section.

1- Valoriser la réussite des élèves du Collège :

La section sportive « option FOOTBALL » du Collège Aux Quatre Vents de Lanmeur a pour but de permettre aux jeunes de s'épanouir physiquement et intellectuellement, dans la pratique d'un sport qui les passionne, sans que cette passion vienne limiter leurs apprentissages scolaires.

Pour cette rentrée 2017, elle s'adresse à tous les élèves de sixième et de cinquième, scolarisés au Collège, garçons et filles, ayant pour ambition de progresser dans l'activité proposée. L'objectif est de poursuivre cette section pour les 4èmes-3èmes à la rentrée 2018.

Elle représente une mise en œuvre concrète de réussite du Projet d'Établissement ainsi que du Contrat d'Objectifs à travers :

- la responsabilisation des élèves participant à la section sportive, en les motivant et les incitant à travailler davantage dans le cadre d'une bonne hygiène sportive et de vie quotidienne, par l'adoption des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres.
- l'acquisition d'une culture d'équipe et d'épanouissement dans le cadre d'une solidarité collective tout en offrant un espace favorable à l'acquisition d'une culture sportive indispensable à un citoyen de notre temps.
- l'instauration d'un climat de confiance leur permettant de développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier.
- Le développement de la politique culturelle et d'ouverture de l'établissement dans le domaine sportif.
- Le football parce qu'il implique la confrontation et la collaboration doit faire naître un comportement et un état d'esprit exemplaires. A cet égard, sa portée éducative peut être considérable.

Elle est également une continuité logique de l'enseignement de l'Éducation Physique et Sportive au Collège à travers :

- l'acquisition approfondie des connaissances culturelles du football sur différents aspects : historiques, entraînement, management et arbitrage.
- le développement des ressources afin de rechercher l'efficacité dans l'action individuelle et collective, la confiance et la réalisation de soi grâce à un temps de pratique collectif supplémentaire prévu et aménagé au sein de l'établissement.
- l'acquisition des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de sa vie physique et au développement de sa santé tout au long de sa vie par l'apprentissage et la compréhension d'attitudes et d'habitudes saines, sécuritaires pour soi et pour les autres.
- l'engagement dans une voie de spécialisation par un travail suivi et régulier sur l'année dans l'activité au regard des différents aspects culturels de celle-ci.

2- Une structure spécifique à la réussite des élèves :

La section sportive « FOOTBALL » du Collège contribue à l'épanouissement du jeune et à son intégration sociale. Elle est reconnue comme un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel et intellectuel. Elle est source de plaisir et d'accomplissement personnel.

De ce fait, elle vise à atteindre les objectifs généraux suivants :

- donner aux élèves de la section un espace encadré de pratique supplémentaire pour progresser dans leur sport et ainsi de contribuer à leur réussite scolaire.
- développer leur autonomie dans les apprentissages et les différents rôles sociaux pour favoriser une image de soi positive.
- les aider à mesurer les conséquences d'une pratique régulière et assidue pour comprendre que la vie en société nécessite effort et travail.

L'atteinte de ces objectifs se fera par :

- le développement d'une motricité spécifique.
- le développement des connaissances liées à l'activité physique.
- le progrès sur les plans techniques, tactiques, l'équilibre et la coordination.
- Le développement de savoir-faire sociaux liés à l'activité.

3- le fonctionnement de ce dispositif au sein du collège :

Comme l'indique la circulaire du 29 septembre 2011 sur la mise en œuvre des sections sportives, la pratique sportive dans le cadre des horaires de la section sportive scolaire « ne peut en aucun cas occasionner d'allègement de la scolarité. Les horaires d'EPS sont assurés pour toutes les classes y compris les élèves de la section ».

- **Conditions générales de fonctionnement :**

La section sportive s'adresse à des jeunes de 6ème et 5ème pour cette rentrée 2017, motivés, sérieux, ayant une réelle capacité de travail. Elle comportera 24 élèves, garçons et filles, répartis de manière équilibrée dans les classes de 6èmes et 5èmes.

Dans ce projet, la pratique régulière du football s'associe aux enseignements disciplinaires pour favoriser l'épanouissement des élèves et motiver leur réussite scolaire. Le déroulement des études est en conséquence organisé selon les rythmes quotidiens, hebdomadaires et annuels normalement mis en place dans le Collège. Par ailleurs, les enseignements et le contenu de ces enseignements tels qu'ils sont définis par les règlements et les programmes en vigueur sont intégralement respectés, afin de maintenir la parité de formation du jeune sportif par rapport aux autres élèves.

Un enseignement aménagé de 3h par semaine est proposé au collégien de la section avec des horaires spécifiques qui permettront de s'entraîner sur le temps scolaire :

- le mardi de 15h30 à 17h, en extérieur sur terrain.
- le jeudi de 11h30 à 13h en intérieur au gymnase.

- **Encadrement sportif :**

L'enseignement sportif sera assuré par Monsieur Jacques Cadran, professeur au Collège Aux Quatre Vents de Lanmeur, titulaire d'un brevet d'État 2è degré d'entraîneur de football, éventuellement accompagné des éducateurs bénévoles du club de football de Lanmeur-Plouegat.

- **Le Collège et son environnement :**

Les installations municipales situées à proximité du Collège (5 minutes à pied) seront utilisées gracieusement en accord avec Monsieur le Maire de Lanmeur :

- 1 gymnase et ses vestiaires avec douches.
- 1 terrain en herbe et son vestiaire avec douches.

- **Conditions d'admission :**

La zone de recrutement concerne essentiellement l'arrondissement de Lanmeur sous l'autorité du Chef d'Établissement.

Le comité de pilotage mettra en place une journée de tests au mois de mai

- Au niveau football : sous la responsabilité du coordonnateur de la section, Monsieur Jacques Cadran
- Au niveau scolaire : en fonction du dossier scolaire et de ses différents éléments.

- **Suivi scolaire :**

D'un point de vue scolaire, le coordonnateur Jacques Cadran effectuera un suivi régulier chaque semaine des élèves de la section. ce suivi s'effectuera également trimestriellement en partenariat avec les professeurs principaux des classes concernés. Les contraintes d'entraînement sportif, ne doivent pas excuser un manque de travail scolaire reconnu par le conseil de classe. La conduite du projet scolaire suppose une grande motivation et un engagement de la part des élèves concernés : la finalité de formation étant l'épanouissement d'une personnalité autant intellectuelle (scolaire) que sportive (football).

Les séquences d'enseignement, scolaires et sportives, sont organisées pour faciliter les apprentissages et l'épanouissement du jeune. Il importe donc que chaque élève : joueur engagé dans la structure, organise ses temps de travail, de repos et de loisirs. A cette fin il sera amené à faire des choix en fonction des objectifs fixés et de ses capacités de travail.

Le carnet de correspondance sera utilisé par l'encadrant pour communiquer avec les familles.

- **Suivi sportif :**

Le programme de formation est déterminé en début d'année par l'éducateur responsable en liaison avec le Conseiller Technique Départemental, Olivier Cadic. Des objectifs précis d'apprentissage et d'acquisitions techniques, sont alors répertoriés.

L'objectif de la Section Sportive est d'offrir à de jeunes joueurs les possibilités d'avoir accès, sans surcharge d'emploi du temps, à plus d'entraînements afin de se perfectionner. A ce titre, il est bon que l'enfant continue de participer, dans la mesure du possible, aux entraînements de leurs clubs, pour pouvoir continuer à s'y épanouir et à participer aux compétitions.

Le programme de la Section se consacre aux aspects techniques et technico-tactiques propres à l'étape d'apprentissage dans laquelle se situent les jeunes joueurs. Et aucunement n'est intégrée une préparation athlétique poussée, celle-ci restant un des objectifs des clubs d'appartenance des joueurs.

Une évaluation individuelle trimestrielle est effectuée. Le bilan individuel (comportement / vie en groupe / sportif) sera retranscrit et joint au bulletin de notes trimestriel.

L'assiduité aux entraînements est une règle fondamentale. Toute absence ou dispense devra faire l'objet d'un justificatif écrit par les parents ou tuteurs. En cas d'absence prévue ou à caractère exceptionnel, les éducateurs devront en être informés au plus tôt.

- **Suivi médical :**

Le suivi médical fait l'objet d'une coopération étroite entre les enseignants, l'infirmière du Collège et le médecin de l'éducation nationale.

Chaque année, avec leur dossier de demande d'inscription à la section sportive scolaire Football, les élèves doivent fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique du football. (Médecin du sport choisi par les familles ou Centre Médico-Sportif de Morlaix).

- **Modalités d'évaluation :**

- **Évaluation du projet :**

Le Conseil Pédagogique évalue chaque année le projet de la section sportive. Cette évaluation est transmise pour information au Conseil d'Administration. Elle fera apparaître les réussites et les difficultés rencontrées, permettant d'identifier les axes de progrès possibles.

Une attention particulière sera portée sur :

- la capacité à s'inscrire dans un niveau de pratique plus élevé et plus exigeant,
- la capacité à prendre part à des rencontres ou à les organiser ;
- la capacité à prendre part à l'activité dans le respect des règles, de l'arbitrage ou du juge, des adversaires et des partenaires ;
- la connaissance du règlement de l'activité pratiquée ;
- les aptitudes à arbitrer ou à juger.

▪ **Évaluation des acquis des élèves :**

Dans le cadre de la formation globale de l'élève, la maîtrise des compétences sera reconnue et validée par toutes les instances impliquées dans la section.

Les connaissances et les compétences développées dans l'ensemble des activités pratiquées au sein de la section sont partie intégrante du processus d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Elles seront prises en compte pour sa validation. Les acquisitions ainsi effectuées au cours de ces activités sont protégées sur le livret personnel de compétences.

L'évaluation scolaire de l'élève passera par un suivi régulier de son attitude scolaire et lors des bilans des conseils de classe.

Son évaluation sportive s'appuiera sur des fiches d'évaluation spécifiques, qui le suivront d'une année sur l'autre. Les résultats dans les compétitions FFF et UNSS seront également pris en compte.

Le professeur aura un rôle de « tuteur » auprès des élèves (suivi régulier) et portera une attention particulière au Parcours Avenir des élèves.

Sur le plan sportif, des fiches pour statistiques et évaluation des progrès techniques individuels et des progrès tactiques seront également utilisés en relation avec les clubs.

Toutes les connaissances et compétences acquises grâce à cet enseignement seront reconnues et validées par :

- une qualification «jeune officiel » UNSS.
- un diplôme fédéral.
- un diplôme de Premier Secours.
- une mention sur le livret de compétences.
- une appréciation sur le bulletin scolaire.